Handicap : tous concernés

Pour FORCE OUVRIERE, l’égalité des droits relève d’une volonté républicaine clairement affirmée à l’égard de toutes celles et tous ceux qui par les aléas de la vie connaissent ou connaîtront des situations de fragilité et doivent pouvoir compter sur le principe de solidarité par la compensation.

Chaque agent public ou salarié du secteur privé peut, aujourd’hui ou demain, être confronté à une situation de handicap au cours de sa carrière. La protection doit pouvoir être garantie à tous.

Les représentants FO-FP agissent en faveur de l’accès de tous aux emplois de la Fonction Publique, au maintien dans l’emploi, à l’aménagement des postes de travail, à la formation professionnelle, au déroulement de carrière et à l’accès à la catégorie active.

C’est pourquoi, FO défend le statut général des Fonctionnaires et agit pour l’évolution des droits de tout agent. Pour FO, ces droits, garanties et obligations, fixés par le statut, sont fondamentaux.

Pour autant, il y a encore fort à faire dans le domaine du handicap, qui subit lui aussi directement les politiques de réduction des emplois publics, les privatisations et la réduction des budgets publics.

FO-FP reste déterminée pour que le droit des agents s’applique et évolue dans le respect des valeurs d’EGALITÉ et SOLIDARITE.

FO-FP se bat pour la défense des droits des personnes en situation de handicap aspirant à occuper un emploi dans la Fonction Publique, ou à y rester, y compris lorsque le handicap survient en cours de vie professionnelle.

FO agit notamment au sein du **FIPHFP (Fonds d’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique**). Depuis sa création en 2005, cette instance dédiée permet le maintien dans l’emploi d’agents en situation de handicap dans les 3 versants de la fonction publique. FO-FP, par l’action de ses représentants, y défend les droits des agents concernés et porte leurs revendications.

REVENDICATIONS POUR AMELIORER LA SITUATION DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

* Une réelle **sécurisation du FIPHFP** dans ses missions, sa pérennité budgétaire, la restitution des fonds spoliés par les gouvernements successifs, l’arrêt immédiat des dispenses de contributions...
* La nécessité de **reconnaitre le cadre paritaire (DU FIPHFP) comme cadre de garantie des droits des personnes en situation de handicap**, tels que les bilans d’évolution de maintien dans l’emploi et l’accès des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction Publique
* Un **soutien renforcé aux dispositifs spécialisés** dans le soin, le travail et l’accompagnement professionnel et social pour l’accès et le maintien dans la fonction publique
* **Une vision globale du parcours professionnel** : l’accès (concours), la formation l’évolution (mobilité, promotion) et le départ.
* **Le respect et l’application** des textes déjà en vigueur (concours adaptés et dédiés)
* Le renforcement de la formation et de l’information sur le handicap (**sensibilisation et reconnaissance)**
* **L’individualisation des adaptations** pas seulement par type de handicap mais avec une réelle prise en compte des besoins de l’individu
* La reconnaissance de **la situation statutaire des professionnels accompagnants**
* La mise en place d’une véritable politique d’amélioration sur les possibilités **d’accessibilité, de télétravail** ainsi que sur la facilitation des transports

FO FP demeure profondément attachée au statut général des Fonctionnaires qui apporte à TOUS les agents de la fonction publique les mêmes garanties, droits et obligations, qu’ils soient ou non en situation de handicap. C’est pourquoi nous continuerons à le défendre afin que chacun, du plus vulnérable au plus solide, puisse être bien traité et respecté.

LE HANDICAP PEUT TOUS NOUS TOUCHER, SOYONS TOUS CONCERNES.